et dévoué, fut l'ange consolateur et le guide sûr et éclairé des Canadiens en ces temps d'épreuves et aux jours des grandes tribulations. Sous son inspiration ils résolurent de vider autant que possible leurs différends à l'amiable en recourant, à l'occasion, aux lumières de leur pas-

teur ou des co-paroissiens dignes de leur confiance.

C'est ainsi, pour citer un exemple, que Joseph-Marie Martineau, le trisaïeul de Fréchette, fut choisi comme l'un des arbitres dans une grave difficulté suscitée en 1767 à propos de voirie (1). Ce Joseph-Marie était non seulement un homme de bon conseil, ayant du tact et de l'entregent, mais il paraît avoir eu le génie des affaires. Lors de son mariage avec Geneviève Lemay il ne possédait qu'une terre d'un arpent et demi de front sur trente de profondeur, et après moins d'un quart de siècle il était propriétaire foncier de cinq immeubles. A la lecture du contrat de mariage de son fils Louis-Joseph, bisaïeul du poète, passé en l'étude de Me Jean-Antoine Panet (2), le 24 juillet 1777, on constate que Joseph-Marie détient en premier lieu, "au bord du fleuve", une terre de quatre arpents de front sur quarante de profondeur : puis deux autres au second rang, de chacune trente arpents de profondeur. ayant l'une un arpent et demi de front et l'autre un arpent et quart ; enfin une quatrième terre au troisième rang d'un arpent et demi de front sur trente de profondeur. Les dimensions de sa cinquième propriété, dans la paroisse avoisinante de Saint-Antoine de Tilly, étaient "d'un arpent et demi de front sur toute la profondeur qu'il peut y avoir du bord du fleuve au bout du second rang".

Joseph-Marie Martineau était donc un personnage à Saint-Nicolas. Aussi le 8 septembre 1768 (3), fut-il nommé bailli de la paroisse, charge alors importante ; car de 1765, année de leur établissement, jusqu'en 1776, les baillis remplaçaient les anciens capitaines de milice que le gouvernement n'osait rétablir, car il ne jugeait pas prudent encore d'armer les habitants. A l'église, les baillis avaient l'honneur d'occuper le premier banc de la rangée du milieu, du côté de l'Epître. Les baillis étaient chargés de la voirie et de tout ce qui concernait l'ordre public dans les paroisses de leur résidence. Aux portes des églises ils donnaient

lecture des proclamations ou ordonnances du gouvernement.

A la session du parlement de 1795, fut votée une loi relative "aux chemins et ponts" et où l'on "établissait un système de voirie à peu près complet sous la surveillance d'inspecteurs préposés à cette fin". Parmi les premiers officiers de voirie qui furent élus dans la seigneurie de Lauzon sous l'empire de cette nouvelle loi, figure, en qualité de sous-voyer. Louis-Joseph Martineau (4), bisaleul de Fréchette. Comme son père Joseph-Marie, il eut donc à s'occuper de voirie.

Louis-Joseph avait un bel organe et fut maître-chantre de la paroisse pendant plus d'un demi-siècle. Il mourut des suites d'une hernie et "avait eu la force d'accompagner, de son lit à la porte de sa maison, le prêtre qui était venu lui administrer les derniers sacrements."

Il fut inhumé dans l'église.

Le surnom de Lormière n'est plus en usage à Saint-Nicolas, et Louis Martineau, aïeul de Fréchette, fut, croyons-nous, le dernier à le porter ; il était frère de David Martineau, grand-père de L.-H. Filteau à qui nous sommes redevables de la généalogie Martineau.

celle surtout qui nous a servi de guide dans nos recherches. (5)

Les ancêtres dont nous venons de parler furent tous des laborieux qui s'acharnèrent à tirer du sol leur subsistance et obtinrent parfois l'aisance ; ils connurent les longs et pénibles jours d'épreuves, mais, hommes de foi profonde, ils pesaient tout au regard de l'éternité et témoignèrent d'une admirable résignation ; enfin gens sobres et d'une parfaite probité, ils commandèrent l'estime de leurs co-paroissiens et méritèrent, du moins quelques-uns, les responsabilités de charges importantes. Leurs descendants ont donc de qui tenir et n'auront garde d'oublier que bon sang ne peut mentir. . ATT S . CALLED LOCALITY OF THOMAS Chapais.

<sup>(1)</sup> Histoire de la Seigneurie de Lauson, 3e Vol. p. 19, (2) Ce notaire devint célèbre par la suite : il fut élu président du remie: parlement bas-canadien, 1792 : fut l'un des fondateurs du journai "Le Canadien" : et l'année de sa mort, 1815, il faisait partie du Conseillégislatif. (3) Voir Jos. Lorimier dans Histoire de la Seignaurie de Lauson, Appendice, p. 11. Au nom de famille Martinesu

a été substitué le surnom Lormière devenu par altération. Lormière de Asuson, appendice, p. 11. Au nom de l'amilie Martinesu a été substitué le surnom Lormière devenu par altération. Lormière de la Seigneurie de Lauson, 3e Vol. p. 276.

(5) "L.-H. Filteau fut employé pendant 35 ans au Ministère des Chemins de fer, à Ottawa, et mourut au mois d'octobre 1917." La Paroisse de Saint-Nicolas, par Horn-isdas Magnan, p. 28.